



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le préfet du Morbihan a prescrit au titre du code de l'environnement une enquête publique unique regroupant les enquêtes préalables à :

- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Ploemeur. A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet pourra être approuvée par délibération du conseil municipal,
- l'autorisation environnementale, suite à la demande présentée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, par la directrice de la société Imerys Ceramics France, dont le siège social est situé 43 quai de Grenelle 75015 Paris, en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de Kergantic-Lanvrian-Lopeheur à Ploemeur. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Morbihan pourra délivrer une autorisation environnementale au titre de l'article L.181.1.2 du code de l'environnement, assortie de prescriptions ou un refus.

Cette enquête se déroulera sur une durée de 34 jours, du **30 mars 2023 à 8h00 au 2 mai 2023 à 17h30**, en mairie de Ploemeur (pôle Municipal de Kerdroual-10 rue Gustave Eiffel 56370 Ploemeur).

Le dossier soumis à enquête publique au titre de la DPMEC contient les documents suivants : a) le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, b) l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), c) la réponse à l'avis de la MRAe, d) l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), e) le bilan de la concertation et f) le procès verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées.

Le dossier soumis à enquête publique au titre de l'autorisation environnementale contient les documents suivants :

- a) l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique, b) l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), c) le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, d) l'avis du conseil national de la protection de la nature (CNPN), e) le mémoire en réponse à l'avis du CNPN, f) l'avis de la CLE du SAGE SCORFF, g) le dossier présenté par l'exploitant, dont l'étude d'impact et son résumé non technique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront consultables en version papier et sur un poste informatique en mairie de Ploemeur (pôle municipal de Kerdroual – 10 rue Gustave Eiffel à Ploemeur) aux jours et horaires suivants : de lundi à vendredi / 8h à 12h. En plus de ces créneaux horaires, des permanences seront assurés par le commissaire enquêteur selon le calendrier précisé ci-après.

Ces dossiers seront également consultables sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire pourra être demandée :

- pour le volet autorisation environnementale, auprès de la société IMERYS CERAMICS FRANCE (accueil site de Ploemeur : 02 97 86 16 16),
- pour le volet DPMEC, auprès de la mairie de Ploemeur (direction aménagement urbanisme et foncier : 02 97 86 40 90 ou [concertation@ploemeur.net](mailto:concertation@ploemeur.net))

Madame Carlier Anne-Marie a été désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Ploemeur (pôle municipal de Kerdroual 10, rue Gustave Eiffel) au cours des permanences suivantes :

- samedi 8 avril 2023 de 9h à 12h
- samedi 15 avril 2023 de 9h à 12h
- mercredi 19 avril 2023 de 14h30 à 17h30
- jeudi 27 avril 2023 de 9h à 12h
- mardi 2 mai 2023 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet en mairie de Ploemeur ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Ploemeur (pôle municipal de Kerdroual 10, rue Gustave Eiffel 56270 Ploemeur), ou par courriel à l'adresse suivante : [carriere-kaolin-ploemeur@enquetepublique.net](mailto:carriere-kaolin-ploemeur@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, ci-dessus, seront consultables en mairie de Ploemeur (pôle municipal de Kerdroual 10, rue Gustave Eiffel 56270 Ploemeur).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <http://carriere-kaolin-ploemeur.enquetepublique.net>

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Ploemeur (pôle municipal de Kerdroual 10, rue Gustave Eiffel 56270 Ploemeur) du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

La proposition de mise en compatibilité du plan sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions ou un refus.